



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/28  
25 avril 2023



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-douzième réunion  
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023  
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET : HONDURAS**

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)

ONUDI et PNUE

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Honduras

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI (principale) et PNUE	86 <sup>e</sup>	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2021	3,37 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2022		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					7,01				7,01

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	19,90	Point de départ des réductions globales durables :	20,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	20,70	Restante :	0,0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2023	2024	2025	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,65	0,0	2,99	4,64
	Financement (\$ US)	*265 895	0	319 395	585 290
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,37	0,0	0,37	0,74
	Financement (\$ US)	*81 925	0	41 245	123 170

\*Y compris 89 880 \$ US pour l'ONUDI et 40 680 \$ US pour le PNUE pour les activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique

(VI) DONNÉES DE PROJET		2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026	2027	2028 2029	2030	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		12,94	12,94	12,94	12,94	12,94	6,47	6,47	6,47	6,47	0	s. o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		12,94	12,94	9,91	9,91	9,91	6,47	6,47	6,47	2,70	0	s. o.	
Fonds approuvés en principe (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	197 000	0	0	244 500	0	298 500	0	157 000	0	177 500	1 074 500
		Coûts d'appui	13 790	0	0	17 115	0	20 895	0	10 990	0	12 425	75 215
	PNUE	Coûts du projet	26 500	0	0	76 500	0	36 500	0	43 000	0	33 000	215 500
		Coûts d'appui	3 445	0	0	9 945	0	4 745	0	5 590	0	4 290	28 015
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	223 500	0	0	0	0	0	0	0	0	223 500	
		Coûts d'appui	17 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 235
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet			321 000							321 000	
		Coûts d'appui			27 060								27 060

\*Le financement pour 2023 comprend 80 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 5 600 \$ US pour l'ONUDI et 40 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE, pour les activités sur l'efficacité énergétique (décision 89/6)

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Approbation globale
--	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Honduras, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 348 060 \$ US, soit 244 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 17 115 \$ US pour l'ONUDI, et de 76 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 945 \$ US pour le PNUE<sup>2</sup>. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation des HCFC pour 2020 à 2022, une demande pour financer des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération<sup>3</sup>, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2025.

### Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement du Honduras a déclaré, en vertu du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays, une consommation de 7,01 tonnes PAO de HCFC en 2022, soit 64,7 pour cent de moins que la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Les données de l'Article 7 pour 2022 n'ont pas encore été déclarées. La consommation de HCFC pour 2018 à 2022 est indiquée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Honduras (2018-2022, données de l'Article 7)**

HCFC-22	2018	2019	2020*	2021*	2022**	Valeur de référence
Tonnes métriques	170,32	164,36	134,46	61,21	127,47	327,40
Tonnes PAO	9,37	9,04	7,40	3,37	7,01	19,9

\* Les données de l'Article 7 précédemment déclarées pour cette année ont été corrigées à partir du rapport de vérification

\*\*Données du programme du pays

3. Le seul HCFC actuellement importé au Honduras est le HCFC-22, utilisé pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation. La consommation de HCFC-22 a diminué graduellement en raison de l'application du système d'octroi de permis et de quotas; de l'adoption de règlements sur la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO); de la mise en œuvre de programmes de formation pour les agents des douanes et les techniciens en réfrigération dans le cadre de la phase I; et d'un usage accru des appareils de réfrigération et de climatisation fonctionnant avec des frigorigènes sans HCFC-22, y compris le HFC-134a, le R-404A, le R-410A et le R-507A. Les réductions supplémentaires dans la consommation de HCFC-22 en 2020 et 2021 s'expliquent par l'incidence de la COVID-19. Les importations de HCFC-141b, autant pur que contenu dans les polyols prémélangés, ont été interdites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays*

4. Le gouvernement du Honduras a précédemment déclaré les données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre des rapports de mise en œuvre du programme du pays de 2020 et 2021 et elles correspondaient à celles déclarées aux termes de l'Article 7 du Protocole de Montréal; les deux rapports ont toutefois été corrigés à partir des résultats de vérification de la consommation des HCFC, comme l'explique le paragraphe 5 ci-dessous.

### *Rapport de vérification*

5. Le rapport de vérification confirmait que le gouvernement met en œuvre un système de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC. La vérification a également conclu que pendant

<sup>2</sup> Conformément à la lettre du 15 mars 2023 du Secrétariat des Ressources naturelles et de l'Environnement du Honduras adressée à l'ONUDI.

<sup>3</sup> En accord avec la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent inclure des activités supplémentaires dans leur PGEH pour l'introduction de substituts aux HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération.

les années 2020 à 2022, la consommation au Honduras était inférieure aux cibles définies dans le Protocole de Montréal et l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Cependant, bien que toujours conforme, la consommation de HCFC vérifiée de 7,40 tonnes PAO et de 3,37 tonnes PAO pour 2020 et 2021, respectivement, divergeait des 7,17 tonnes PAO et de 6,63 tonnes PAO déclarées dans le cadre du rapport du programme du pays et de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour les mêmes années.

6. Les différences entre la consommation déclarée et celle vérifiée provenaient de la numérisation des informations (p. ex. erreurs de frappe et duplication des données) et d'une augmentation de 300 pour cent dans la délivrance des permis et des quotas pour importer des HCFC pendant cette période, ce qui a généré un fardeau supplémentaire pour l'Unité nationale de l'ozone (UNO) pour la vérification et le traitement des données. Selon la consommation vérifiée, le gouvernement du Honduras a présenté les rapports corrigés du programme du pays et de l'Article 7 pour les années 2020 et 2021 au Secrétariat du Fonds et au Secrétariat de l'Ozone, respectivement.

7. Le rapport de vérification réitérait les recommandations faites après la vérification précédente pour les années 2016 à 2019, indiquant qu'elles n'avaient été que partiellement traitées. Elles comprenaient, entre autres, d'appliquer des efforts continus, y compris une formation pertinente, pour garantir que les déclarations des douanes sont exactes, particulièrement en ce qui concerne le poids net des substances réglementées; de rendre obligatoires les autorisations d'exportation (permis) pour les HCFC et d'autres SAO, sans exception; de s'assurer que l'identification numérique de chaque autorisation d'importation délivrée est unique; et de s'assurer de l'exactitude des rapports de consommation.

#### Situation de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

8. La phase I du PGEH a été achevée le 30 septembre 2022, en accord avec la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 88/14(b). Le rapport d'achèvement de projet a été présenté le 28 mars 2023.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

##### *Cadre juridique*

9. Le gouvernement du Honduras a ratifié l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal le 29 janvier 2019. Le Règlement général sur l'usage des SAO (Accord exécutif numéro 006-2012) rend obligatoire l'obtention de permis d'importation ou d'exportation pour les substances réglementées par le Protocole de Montréal, y compris les HFC, et de déclarer les renseignements sur les importations et les ventes de HCFC, de HFC et de leurs substituts.

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre avec l'aide du PNUE afin de renforcer la capacité nationale de contrôle du commerce des HCFC et des appareils fonctionnant aux HCFC :

- (a) Dix ateliers en ligne ont été organisés pour 610 agents des douanes et d'application de la loi (y compris 301 femmes) sur les cibles de contrôle du Protocole de Montréal et les échéanciers de réduction des HCFC, les contrôles des importations et la surveillance des HCFC ainsi que des appareils fonctionnant aux HCFC, les systèmes d'octroi de permis, les compétences et les outils requis pour contrôler les importations de SAO et prévenir le commerce illicite, ainsi que l'Amendement de Kigali;
- (b) Des visites de suivi ont été organisées aux points de vente de frigorigènes au pays pour analyser et vérifier la pureté des frigorigènes commercialisés, avec des résultats positifs; et des réunions annuelles ont eu lieu avec l'Autorité responsable des douanes et d'autres parties prenantes afin de coordonner les confiscations et de suivre les renseignements sur les importations et les exportations de HCFC et d'appareils fonctionnant aux HCFC;

- (c) Un comité technique a été mis sur pied pour l'adoption de la norme ISO 5149 sur la sécurité et les exigences environnementales pour les systèmes de réfrigération et les pompes à chaleur; un plan de travail a été convenu pour adopter les parties applicables de la norme d'ici la fin de 2023; et six réunions de sensibilisation ont eu lieu pour promouvoir les nouveaux règlements et la certification des techniciens avec la participation de 61 techniciens (y compris huit femmes) en réfrigération et climatisation et les représentants de l'industrie.

*Secteur de l'entretien en réfrigération*

11. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien en réfrigération depuis janvier 2021 avec l'aide de l'ONUDI :

*Accroissement de la capacité ainsi que formation et certification des techniciens*

- (a) Un programme de formation uniformisée pour la certification des techniciens sur les « Bonnes pratiques en réfrigération et climatisation » a été élaboré et partagé avec des instructeurs au sein de 15 établissements de formation professionnelle et écoles de base à l'échelle nationale; 47 formateurs et 208 techniciens ont reçu de la formation sur les bonnes pratiques de réfrigération, la certification des compétences de la main-d'œuvre, l'efficacité énergétique et la manutention sûre des frigorigènes inflammables; et des brochures sur l'Accord exécutif numéro 006-2012, le programme de certification, les critères de sécurité pour les frigorigènes inflammables, ainsi que l'exploitation des centres de récupération, recyclage et régénération (RRR) des frigorigènes ont été imprimées et distribuées à 1000 techniciens en réfrigération et climatisation et utilisateurs finaux;
- (b) En 2022, l'Institut national de la formation professionnelle (INFOP) a restauré la mise en œuvre du programme de certification des techniciens en réfrigération et climatisation, précédemment approuvé en septembre 2019, mais suspendu au cours de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. INFOP a formé les évaluateurs et les instructeurs en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme de certification; a rectifié et validé les instruments d'évaluation; a lancé les groupes pilotes de formation; et a ajouté un cours uniformisé obligatoire sur la manutention sûre des frigorigènes inflammables au programme de formation standard des techniciens en réfrigération et climatisation;

*Adoption de codes de sécurité et de procédures techniques pour les frigorigènes inflammables*

- (c) L'emplacement pour un centre de formation prévu sur les hydrocarbures (HC) a été convenu; 15 instructeurs et 340 techniciens en réfrigération et climatisation ont été formés sur la manutention des frigorigènes inflammables; 100 techniciens supplémentaires ont participé à des ateliers en ligne portant sur le même sujet; et un séminaire a eu lieu pour fournir des renseignements à jour sur la manutention sûre des frigorigènes naturels (c.-à-d. l'ammoniac [NH<sub>3</sub>], le dioxyde de carbone [CO<sub>2</sub>] et les HC) à 95 ingénieurs et autres représentants de plusieurs sous-secteurs de la réfrigération et de la climatisation;
- (d) Le guide sur la manutention sûre des frigorigènes inflammables, fondé sur la norme technique internationale EN-378, a été mis à jour et une ébauche sur les mesures de sécurité pour l'installation et l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation chargés avec des frigorigènes inflammables et toxiques a été préparée en vue d'une inclusion dans le « Manuel sur les bonnes pratiques de réfrigération »;

Améliorer le réseau de récupération, de recyclage et de régénération des frigorigènes

- (e) Selon l'Accord exécutif numéro 006-2012, on exige des utilisateurs finaux et des techniciens qu'ils entretiennent les appareils de réfrigération et de climatisation conformément au « Manuel sur les bonnes pratiques de réfrigération », qui comprend l'obligation de disposer d'équipement et d'outils pour la récupération et la réutilisation des frigorigènes ou d'apporter les frigorigènes récupérés au centre de stockage ou de régénération le plus proche;
- (f) Le Secrétariat des Ressources naturelles et de l'Environnement et INFOP ont signé un accord de coopération pour mettre sur pied deux centres de régénération; une unité de régénération a été livrée à INFOP à Tegucigalpa; l'UNO a visité les quatre centres de stockage de frigorigènes au pays et a confirmé la collecte de 631 kg de frigorigènes<sup>4</sup>; l'UNO contribue à la mise sur pied d'une association de techniciens en réfrigération à San Pedro Sula, qui appuiera les activités de formation et la création d'un centre de RRR local. Une mission au Mexique a été réalisée par le coordonnateur de l'UNO et un assistant technique pour partager des expériences sur les problèmes associés à l'exploitation de centres de RRR de frigorigènes et à la gestion et à l'élimination environnementale des appareils de réfrigération et de climatisation en fin de vie utile, ainsi que pour visiter un supermarché utilisant des systèmes de réfrigération et de climatisation fonctionnant au CO<sub>2</sub>;

Assistance technique pour les utilisateurs finaux dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation

- (g) Dans la phase pilote d'un projet pour surveiller les grands utilisateurs de frigorigènes, dix grands utilisateurs de NH<sub>3</sub> (qui sont également des utilisateurs de HCFC-22) se sont inscrits pour obtenir des permis afin de se procurer des frigorigènes; il est prévu que le projet soit élargi à d'autres grands utilisateurs de HCFC-22;
- (h) Un projet « Zéro fuites » dans une entreprise agro-industrielle a été achevé, entraînant la réduction de la consommation de HCFC-22<sup>5</sup>, et l'UNO a amorcé une coopération avec le secteur hôtelier sur un projet pilote afin de démontrer les avantages en matière d'efficacité énergétique obtenus avec de bonnes pratiques de confinement des frigorigènes dans 426 unités de climatisation exploitées dans 19 hôtels de petite et moyenne taille. Un rapport présentant l'analyse de rentabilité pour l'application du confinement des frigorigènes et les économies connexes de consommation énergétique a été rédigé et un atelier pour diffuser les résultats du projet a eu lieu.

Diffusion et sensibilisation

- (i) Des visites chez 200 grands utilisateurs finaux, y compris des hôpitaux, des hôtels et des supermarchés, ont eu lieu pour suivre leurs stratégies de gestion environnementale sur l'usage des frigorigènes; 500 brochures sur le système de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation, la manutention sûre des frigorigènes inflammables et l'exploitation de centres de RRR ont été imprimées et distribuées; et des renseignements relatifs aux activités d'élimination des HCFC et du PGEH ont été diffusés par le biais des canaux de médias sociaux du gouvernement et plusieurs communiqués de presse ont été publiés dans les journaux nationaux.

---

<sup>4</sup> Le HCFC-22 et le HFC-134a recueillis sont assujettis à la régénération et à la réutilisation, et une réserve de 6,57 tm de CFC recueillie et maintenue depuis 2008 a été exportée en France en vue de son incinération.

<sup>5</sup> Comme avantage secondaire de ce projet, suivant le conseil de l'ONUDI, l'entreprise a remplacé par ses propres moyens de l'équipement de réfrigération utilisant du R-507A par un nouveau système fonctionnant au NH<sub>3</sub>, le R-507A ayant été récupéré pour une régénération ou destruction future.

*Mise en œuvre et suivi du projet*

12. L'UNO a continué à rencontrer les établissements publics et les parties prenantes privées. Des missions pour suivre la mise en œuvre du projet ont été réalisées et des rapports annuels sur la mise en œuvre ont été préparés et présentés à l'ONUDI et au PNUE. Un total de 21 748 \$ US a été décaissé dans le cadre de cette composante, dont 11 502 \$ US pour le personnel et les consultants locaux et 10 246 \$ US pour les visites de surveillance.

État du décaissement des fonds

13. En février 2023, sur les 223 500 \$ US approuvés à ce jour (197 000 \$ US pour l'ONUDI et 26 500 \$ US pour le PNUE), 151 058 \$ US (68 pour cent) ont été décaissés (128 558 \$ US pour l'ONUDI et 22 500 \$ US pour le PNUE). Le solde de 72 442 \$ US sera décaissé en 2023.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2023 et septembre 2025 :

- (a) *Renforcement du cadre réglementaire* : formuler des mesures pour la manutention des appareils ou produits et substances à base de HCFC pendant leur importation, leur usage et leur élimination finale; tenir quatre réunions de sensibilisation avec les agences publiques, les associations de l'industrie et d'autres parties prenantes sur les nouveaux règlements; tenir des réunions de consultation avec les parties prenantes (PNUE) (14 000 \$ US);
- (b) *Renforcement de la capacité nationale des douanes et des contrôles commerciaux* : mener une formation à jour sur le contrôle des importations de SAO pour 120 agents des douanes et d'application de la loi, courtiers et importateurs; mettre à jour les modules de formation en ligne pour les agents des douanes; tenir des réunions régulières avec les institutions d'application de la loi; effectuer des visites de surveillance annuelles à tous les points de vente de frigorigènes au pays (PNUE) (22 500 \$ US);
- (c) *Accroissement de la capacité par la formation et la certification des techniciens* : fournir une formation pratique sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération; certifier 200 techniciens en réfrigération et climatisation et leur délivrer des permis<sup>6</sup>; valider et promouvoir la norme de compétence de la main-d'œuvre sur la manutention sûre des frigorigènes inflammables; tenir trois réunions de sensibilisation sur le programme de certification avec les techniciens et les utilisateurs finaux; organiser au moins une mission d'études pour les formateurs afin d'approfondir leurs connaissances sur les bonnes pratiques en réfrigération et les frigorigènes de remplacement ainsi que pour partager des expériences avec des formateurs d'autres pays (ONUDI) (28 000 \$ US);
- (d) *Adoption de codes de sécurité et de procédures techniques pour les frigorigènes inflammables et à faibles PRG* : former 150 techniciens supplémentaires en réfrigération et climatisation sur la manutention sûre des frigorigènes inflammables et les bonnes pratiques d'entretien avec les HC; achever la mise sur pied du centre de formation sur les HC; mettre à niveau les laboratoires de formation en réfrigération et climatisation dans

---

<sup>6</sup> Après l'obtention d'un certificat de compétence de la main-d'œuvre d'INFOP, le technicien reçoit un permis de travailler avec des appareils de réfrigération et de climatisation.

10 instituts techniques et écoles techniques avec des trousse d'outils<sup>7</sup> pour la manutention sûre des HC frigorigènes (ONUDI) (87 500 \$ US);

- (e) *Améliorations au réseau de RRR des frigorigènes* : continuer d'appuyer le réseau de RRR en organisant deux réunions de sensibilisation pour promouvoir les pratiques de RRR et une réunion annuelle pour faire le suivi des activités de mise en œuvre (ONUDI) (2 000 \$ US);
- (f) *Assistance technique auprès des utilisateurs finaux en réfrigération et climatisation* : exécuter un projet pilote « Zéro fuites » chez un grand utilisateur de frigorigènes; élaborer et mettre en application un guide de contrôle des fuites; créer un centre de consultation en ligne pour les grands utilisateurs finaux, y compris notamment des conseils sur la sélection des technologies sans potentiel d'appauvrissement de l'ozone (SAO), à faible PRG et à grande efficacité énergétique, ainsi que des renseignements sur les projets « Zéro fuites », les protocoles de sécurité pour les frigorigènes de remplacement et les échéanciers d'élimination (ONUDI) (22 000 \$ US);
- (g) *Sensibilisation* : concevoir et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la consommation responsable des frigorigènes auprès des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation et des utilisateurs finaux; participer à deux événements thématiques comme des séminaires, des foires commerciales, des activités de guildes, des conférences ou des salons; participer à des séminaires régionaux et en organiser pour les utilisateurs finaux sur l'élimination des HCFC, les bonnes pratiques de réfrigération, le programme de certification des techniciens, l'entretien du réseau de RRR et les substituts à faible PRG (ONUDI) (7 000 \$ US);
- (h) *Activités de maintien de l'efficacité énergétique* : ces activités sont détaillées dans le tableau 2 ci-dessous et comprennent l'accroissement de la capacité et la coopération entre les décideurs politiques et les parties prenantes de l'industrie (20 000 \$ US) (PNUE); les programmes de sensibilisation et de diffusion pour promouvoir les normes et les étiquettes sur l'efficacité énergétique (20 000 \$ US) (PNUE); et des mises à jour dans les documents de formation sur l'efficacité énergétique dans l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation (80 000 \$ US) (ONUDI);
- (i) *Suivi du projet* : embaucher des consultants pour mettre en œuvre les activités du PGEH; suivre les tendances dans l'usage des HCFC et des substituts; rendre compte de l'avancement du projet; et organiser des visites de suivi régulières auprès des parties prenantes et des institutions partenaires pour assurer la conformité et la durabilité des activités mises en œuvre (ONUDI) (18 000 \$ US, y compris 8 000 \$ US pour le coût des effectifs et 10 000 \$ US pour les visites de suivi).

#### *Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération*

15. Le projet relatif à l'efficacité énergétique, présenté en accord avec la décision 89/6, est conçu pour accroître la coordination dans la promotion des substituts à faible PRG et les appareils de réfrigération et de climatisation qui ont un bon rendement énergétique parmi les principales parties prenantes nationales. On s'attend à ce qu'il aide le pays à maintenir son élimination des HCFC et à renforcer le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation. La description et la répartition des coûts

---

<sup>7</sup> Les outils incluent, notamment, des détecteurs de fuite, des collecteurs d'entretien pour le R-600a et le R-290, des trousse de vacuomètres électroniques, des balances, des ampèremètres numériques et des bonbonnes.



suggérés des activités pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur sont présentées au tableau 2.

**Tableau 2. Activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien**

Activité	Indicateurs de rendement	Coûts (\$ US)
<b>Accroissement de la capacité et coopération entre les décideurs politiques et les parties prenantes de l'industrie (PNUE)</b>		
Rédiger une étude documentaire pour identifier et évaluer les pratiques exemplaires, les leçons retenues et les possibilités de maintenir/d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien	Rapport publié sur les constats et les recommandations de l'étude documentaire	6 000
Mener des séances d'information pour les décideurs politiques sur les valeurs de PRG des frigorigènes dans le programme d'étiquetage et la manière de promouvoir davantage les appareils de réfrigération et de climatisation chargés avec des frigorigènes à faible PRG	Deux séances d'information tenues pour 40 parties prenantes	3 000
Définir les stratégies, avec le soutien des décideurs politiques pour améliorer l'étiquetage de l'efficacité énergétique et les Normes minimales de rendement énergétique (MEPS) dans les appareils de réfrigération et de climatisation	Rapport publié sur les constats et les recommandations pour améliorer les politiques en matière d'efficacité énergétique	6 000
Mener des ateliers de formation pour les importateurs sur l'enregistrement, la demande et l'inspection des produits fonctionnant avec des frigorigènes à faible PRG et leur classement en matière d'efficacité énergétique	Deux ateliers tenus pour 30 importateurs	2 000
Mener des ateliers de formation pour les douanes et les autorités responsables du commerce sur le suivi et l'inspection des importations de produits étiquetés utilisant des frigorigènes à faible PRG et leur classement en matière d'efficacité énergétique	Deux ateliers tenus pour 60 responsables des douanes et du commerce	3 000
<b>Sous-total</b>		<b>20 000</b>
<b>Programmes de sensibilisation et de diffusion pour promouvoir les normes et les étiquettes sur l'efficacité énergétique (PNUE)</b>		
Élaborer une campagne de communication pour les techniciens en réfrigération et climatisation, les distributeurs, les détaillants et les utilisateurs finaux sur l'importance et les avantages d'offrir, de maintenir et d'utiliser des appareils de réfrigération et de climatisation à haute efficacité chargés de frigorigènes à faible PRG : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les consommateurs à choisir les appareils étiquetés avec les renseignements sur le PRG des frigorigènes; fournir des informations sur le programme d'étiquetage et les avantages de choisir les appareils et les équipements étiquetés fonctionnant avec des frigorigènes à faible PRG, y compris les économies connexes</li> <li>• Instruire les techniciens en réfrigération et climatisation, les importateurs et les utilisateurs finaux sur la manière de lire les étiquettes sur l'efficacité énergétique, la compréhension des SAO et des valeurs de PRG des frigorigènes, ainsi que le coût et les avantages environnementaux des frigorigènes de remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une vidéo de sensibilisation produite pour les consommateurs</li> <li>• Deux infographies élaborées pour les techniciens en réfrigération et en climatisation, les importateurs et les utilisateurs finaux (3 000 copies distribuées)</li> </ul>	15 000
Mener des programmes de formation pour les importateurs, les distributeurs, le personnel du commerce de détail et les utilisateurs finaux sur la manière de lire les étiquettes sur l'efficacité énergétique, la compréhension des SAO et des valeurs de PRG des frigorigènes, ainsi que le coût et les avantages environnementaux des frigorigènes de remplacement	Quatre ateliers tenus pour 80 importateurs, distributeurs, employés du commerce de détail et utilisateurs finaux	5 000

Activité	Indicateurs de rendement	Coûts (\$ US)
<b>Sous-total</b>		<b>20 000</b>
<b>Mises à jour des documents de formation sur l'efficacité énergétique dans l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation (ONUDI)</b>		
Examiner les programmes des établissements de formation professionnelle en réfrigération et climatisation à l'échelle du pays et réviser les concepts relatifs à l'efficacité énergétique dans le secteur, en précisant les critères d'amélioration et en proposant un nouveau programme de formation	Rapport publié sur les constats et les recommandations Nouveau programme de formation ébauché pour inclure l'efficacité énergétique	8 000
Formuler un guide pour les techniciens pour vérifier le rendement des systèmes de réfrigération et climatisation, y compris pour diagnostiquer et corriger les fonctions des systèmes pour améliorer l'efficacité énergétique	Un guide ébauché pour les techniciens	6 000
Appuyer les établissements de formation professionnelle et les écoles de base dans la formation des techniciens pour déterminer le rendement et l'efficacité énergétique des systèmes de réfrigération et de climatisation	10 trousseaux d'outils livrés aux établissements de formation professionnelle et écoles de base sélectionnés	60 000
Mener des ateliers de formation pour les formateurs et les techniciens sur les procédures pour vérifier le rendement des systèmes de réfrigération et de climatisation, y compris pour diagnostiquer et corriger les fonctions des systèmes pour améliorer l'efficacité énergétique	Quatre ateliers tenus pour 80 formateurs et techniciens	6 000
<b>Sous-total</b>		<b>80 000</b>
<b>Total</b>		<b>120 000</b>

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport sur la consommation des HCFC et vérification

16. Le Secrétariat a noté que les raisons expliquant les erreurs de déclaration des données en 2020 et 2021 étaient identifiées et que les données du programme du pays et les rapports en vertu de l'Article 7 étaient déjà corrigés. L'ONUDI a déjà affirmé que l'application des recommandations contenues dans les rapports de vérification préviendrait de futures erreurs de déclaration et a expliqué que le système national d'octroi de permis détenait une réserve légale de 20 pour cent des quotas non attribués pour atténuer le risque de non-conformité involontaire.

17. En ce qui concerne les recommandations faites dans le rapport de vérification précédent et réitérées dans le nouveau rapport, l'ONUDI a rappelé les progrès partiels, y compris pour le système électronique d'enregistrement des importations, qui sont déclarés à la 88<sup>e</sup> réunion<sup>8</sup>. L'ONUDI a expliqué que le processus de traitement des recommandations a été interrompu en raison des restrictions associées à la pandémie de COVID-19 et aux changements de personnel, tant au sein du gouvernement qu'auprès de l'Autorité responsable des douanes. Une réunion entre l'UNO, l'Autorité responsable des douanes et un conseiller international aura lieu pour souligner l'importance de traiter ces recommandations ainsi que pour planifier leur adoption dès que possible afin de garantir l'exactitude dans l'enregistrement et la déclaration des importations et des exportations.

<sup>8</sup> En approuvant la cinquième tranche de la phase I du PGEH, on a demandé à l'ONUDI de présenter à la 88<sup>e</sup> réunion une mise à jour sur l'avancement dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification, y compris les mesures prises par le Honduras pour garantir l'exactitude des données du programme du pays et de l'Article 7 présentées au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'ozone, respectivement (paragraphe 25 à 32 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/18).

18. Le Secrétariat considère que même si le système d'octroi de permis et de quotas au Honduras est fonctionnel, le traitement des recommandations de la vérification aidera le gouvernement à disposer d'un enregistrement des données plus exact et à réduire les erreurs de déclaration. Le Secrétariat recommande que pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II, l'ONUDI continue d'aider le gouvernement du Honduras à traiter entièrement les recommandations des rapports de vérification et de rendre compte à la 94<sup>e</sup> réunion des progrès réalisés.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II

#### *Cadre juridique*

19. Le gouvernement du Honduras a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2023 à hauteur de 7,37 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

#### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

20. En ce qui concerne la certification des techniciens, l'ONUDI a confirmé qu'après un retard causé par la pandémie de COVID-19, les conditions étaient actuellement en place pour lancer le processus de certification des techniciens en juin 2023 et pour atteindre l'objectif de certifier 500 techniciens dans le cadre des deux premières tranches d'ici juin 2025. Comme il est obligatoire que tous les techniciens au pays soient certifiés, il est prévu que des techniciens supplémentaires se soumettent à ce processus dans les années à venir.

21. L'ONUDI a également expliqué que les centres de formation étaient maintenant dans l'obligation d'adopter le programme uniformisé de formation sur les « Bonnes pratiques en réfrigération et climatisation » pour la certification des techniciens et que les techniciens intéressés doivent participer au cours de 32 heures avant de se soumettre à l'évaluation de compétence de la main-d'œuvre. Le programme de formation uniformisé sera inclus dans les programmes des centres de formation à partir de juin 2023.

22. En discutant du modèle d'affaires pour mettre en fonction un réseau de RRR durable, l'ONUDI a précisé que le centre de régénération à INFOP à Tegucigalpa était prévu pour les activités de formation et pour régénérer son propre frigorigène, tandis que celui qui est actuellement mis sur pied à San Pedro Sula avec l'Association des techniciens en réfrigération servira principalement aux techniciens. Ce dernier centre dispose d'une unité de régénération mobile, ce qui facilite l'entretien des grands systèmes stationnaires de réfrigération et de climatisation et le transport du frigorigène récupéré vers l'Association pour la régénération. Les revenus obtenus grâce aux services de régénération seront utilisés pour appuyer le centre et couvrir les coûts administratifs de l'Association.

23. En ce qui a trait au projet pour régulariser les grands utilisateurs de frigorigènes, l'ONUDI a expliqué qu'il était orienté pour s'assurer que ces entreprises font les investissements nécessaires pour se conformer aux exigences de l'Accord exécutif numéro 006-2012, comme l'achat d'équipement et d'outils de base pour réaliser les bonnes pratiques de réfrigération; créer des manuels sur les procédures internes pour la manutention adéquate des frigorigènes et des appareils de réfrigération et de climatisation; et rédiger des manuels pour la gestion des déchets et l'élimination finale des substances réglementées ainsi que des appareils de réfrigération et de climatisation.

#### *Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération*

24. En accord avec la décision 89/6(d), l'ONUDI et le PNUE ont inclus dans le plan de mise en œuvre de la tranche les mesures précises, les indicateurs de rendement et les fonds associés aux activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique. L'ONUDI a également fourni un échéancier pour ces activités et a confirmé qu'elle rendra compte des progrès sur leur mise en œuvre au moment de la présentation de la demande pour la prochaine tranche.

25. L'ONUDI a fourni les renseignements suivants concernant la contribution des activités proposées pour promouvoir les substituts à faible PRG et maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération :

- (a) En ce qui concerne les MEPS, les activités proposées fourniront du soutien à l'Organisation hondurienne d'uniformisation (OHN) et aux décideurs politiques dans la mise à jour des dix normes volontaires de l'OHN, dans le processus de les rendre obligatoires par le biais des mises à jour réglementaires et législatives nécessaires avec les Règlements techniques d'Amérique centrale qui sont élaborés pour établir les niveaux minimaux d'efficacité énergétique ou la consommation maximale d'électricité pour les appareils de réfrigération et de climatisation fabriqués, importés et vendus dans la région;
- (b) Les programmes des établissements de formation professionnelle en réfrigération et climatisation seront examinés conjointement avec les activités du PGEH, et le guide pour les techniciens pour vérifier le rendement des systèmes de réfrigération et de climatisation, y compris pour diagnostiquer et corriger les fonctions des systèmes pour améliorer l'efficacité énergétique, sera harmonisé avec les manuels existants et les codes sur les bonnes pratiques préparés dans le cadre du PGEH;
- (c) Les outils qui seront fournis aux établissements de formation professionnelle sont prévus pour aider les instructeurs et les techniciens à déterminer le rendement énergétique des appareils de réfrigération et de climatisation, et pour vérifier les gains dans l'efficacité énergétique obtenue par l'usage de frigorigènes de remplacement. Chaque trousse d'outils consiste en deux multimètres, deux wattmètres ou analyseurs de réseau, deux thermomètres laser et deux thermomètres à contact. Ces outils n'ont pas été fournis dans le cadre du PGEH.

#### Mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes<sup>9</sup>

26. Pendant la mise en œuvre de la première tranche de phase II du PGEH, l'ONUDI et le gouvernement du Honduras se sont concentrés à encourager l'intégration de la perspective égalitaire dans les activités mises en œuvre. La priorité a été accordée aux femmes dans les cours de formation pour renforcer leur capacité et contribuer à augmenter leur accès à de meilleures possibilités et conditions de travail. Le projet exige de recueillir des données ventilées par sexe, lorsque possible, et des renseignements qualitatifs pour analyser et suivre les enjeux égalitaires. Cette approche se poursuivra pendant la mise en œuvre de la prochaine tranche.

#### Accord à jour

27. En vue de l'inclusion du financement pour les activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de l'échéancier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le gouvernement du Honduras et le Comité exécutif a été mis à jour. Particulièrement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui conclu à la 86<sup>e</sup> réunion, tel que contenu dans l'Annexe I du présent document. L'Accord à jour complet sera joint au rapport final de la 92<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>9</sup> Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) encourageait les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle sur l'égalité des sexes soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités particulières présentées au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

### Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

28. En plus du système d'octroi de permis et de quotas, l'Accord exécutif numéro 006-2012 comprend l'obligation de déclarer des renseignements sur les ventes et les importations de SAO, l'interdiction des importations d'appareils de réfrigération d'occasion fonctionnant aux HCFC, l'interdiction sur l'établissement d'usines ou d'assembleurs pour la climatisation, la réfrigération et les usines de mousses qui utilisent des SAO, et l'interdiction des importations de HCFC-141b à utiliser comme agent de nettoyage et de HCFC-141b dans les polyols prémélangés (1<sup>er</sup> janvier 2017). Le système d'octroi de permis en place pour les HFC est en application depuis janvier 2020.

29. La durabilité du programme de formation des techniciens au Honduras est également assurée par l'Accord exécutif numéro 006-2012, qui exige que toutes les personnes qui ont été diplômées d'un centre de formation en réfrigération avant 2001 soient formées sur la récupération et le recyclage des frigorigènes à INFOP ou dans une autre institution accréditée et qu'elles obtiennent la certification sur les bonnes pratiques de réfrigération. Le règlement exige également qu'INFOP et d'autres centres d'éducation supérieure avec des programmes sur la réfrigération incluent dans leurs programmes des sujets comme les dommages sur la couche d'ozone, les techniques de récupération et de recyclage pour les frigorigènes et les substituts aux SAO.

30. En prenant note du robuste cadre réglementaire et de l'implication active de l'UNO, qui ont assuré l'engagement du gouvernement, des établissements de formation et du secteur privé, le risque de retards dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH semble faible. Le Secrétariat considère que le fait de suivre les recommandations contenues dans les rapports de vérification aidera à réduire le risque d'erreurs dans l'enregistrement des importations et la déclaration de la consommation.

### Conclusion

31. La consommation vérifiée de HCFC en 2020, 2021 et 2022 était, pour chaque année, plus de 60 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC, et en 2022, elle était à 29 pour cent de moins que la consommation maximale autorisée aux termes de l'Accord avec le Comité exécutif pour cette année-là. Le gouvernement du Honduras, avec l'assistance de l'ONUDI et du PNUE, a mis en œuvre un vaste ensemble d'activités pour renforcer la capacité nationale à réglementer le commerce des HCFC et des appareils fonctionnant au HCFC, à fournir de la formation aux techniciens, à relancer la certification des techniciens en réfrigération et climatisation après la pandémie de COVID-19, à adopter des codes de sécurité et des procédures techniques pour la manutention des frigorigènes inflammables, à améliorer le réseau de RRR des frigorigènes et à promouvoir le confinement des frigorigènes ainsi que la réduction des fuites parmi les grands utilisateurs finaux. Le taux de décaissement global se trouve à 68 pour cent des fonds approuvés. Les activités proposées pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération sont également cohérentes avec la décision du Comité exécutif sur la question.

32. Comme le gouvernement ne pouvait pas traiter entièrement toutes les recommandations faites par le rapport de vérification sur la consommation des HCFC dans le cadre de la cinquième tranche de la phase I (86<sup>e</sup> réunion), le Secrétariat recommande que l'ONUDI continue de fournir de l'aide sur cette question et en rende compte à la 94<sup>e</sup> réunion, avec une mise à jour sur les progrès concernant la mise en œuvre des recommandations dans le rapport de vérification, y compris les mesures prises par le gouvernement du Honduras pour s'assurer de l'exactitude des données de mise en œuvre du programme du pays et de l'Article 7 soumises au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'Ozone, respectivement.

## RECOMMANDATION

33. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note :
  - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Honduras;
  - (ii) De la présentation des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération d'une somme de 130 800 \$ US, soit 80 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 600 \$ US pour l'ONUDI, et de 40 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE;
  - (iii) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement du Honduras et le Comité exécutif, tel que contenu dans l'Annexe I du présent document, particulièrement l'Appendice 2-A, en fonction du taux de financement révisé en raison de l'inclusion du financement pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération mentionné au sous-paragraphe (a)(ii) ci-dessus; et le paragraphe 17 qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui conclu à la 86<sup>e</sup> réunion;
- (b) De demander à l'ONUDI de présenter à la 94<sup>e</sup> réunion une mise à jour sur les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification, y compris les mesures prises par le gouvernement du Honduras pour assurer l'exactitude des données de mise en œuvre du programme du pays et de l'Article 7 présentées au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'Ozone, respectivement.

34. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Honduras, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2025 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	244 500	17 115	ONUDI
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	76 500	9 945	PNUE

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU HONDURAS ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

**17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Honduras et le Comité exécutif à la 86<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

Ligne	Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	12,94	12,94	12,94	12,94	12,94	6,47	6,47	6,47	6,47		0	s. o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	12,94	12,94	9,91	9,91	9,91	6,47	6,47	6,47	2,70		0	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONUDI) (\$ US)	197 000	0	0	<b>244 500</b>	0	298 500	0	57 000	0		177 500	<b>1 074 500</b>
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	13 790	0	0	<b>17 115</b>	0	20 895	0	10 990	0		12 425	<b>75 215</b>
2.3	Financement convenu pour l'Agence coopérative (PNUE) (\$ US)	26 500	0	0	<b>76 500</b>	0	36 500	0	43 000	0		33 000	<b>215 500</b>
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US)	3 445	0	0	<b>9 945</b>	0	4 745	0	5 590	0		4 290	<b>28 015</b>
3.1	Financement total convenu (\$ US)	223 500	0	0	<b>321 000</b>	0	335 000	0	100 000	0		210 500	<b>1 290 000</b>
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	17 235	0	0	<b>27 060</b>	0	25 640	0	16 580	0		16 715	<b>103 230</b>
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	240 735	0	0	<b>348 060</b>	0	360 640	0	16 580	0		227 215	<b>1 393 230</b>
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)												11,71
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)												6,30
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)												0,00
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)												0,00

Ligne	Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	20282029	2030	Total
4.2.2	Élimination du HCFC-141b réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)											1,90
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)											0,00
4.3.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue à réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)											0,00
4.3.2	Élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)											0,80
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO)											0,00

\*Date d'achèvement de la phase I selon la **décision 88/14 : 30 septembre 2022**